

Reçu en préfecture le 06/12/2024







COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Sadi

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug

M. Monot donnant pouvoir à Mme Filhol

Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Blanchet

M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault

Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Choulet

Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Laroche, M. Cranoly, M. Monany

nité nis 93

ID: 093-229300082-20241205-2024_12_05_010-DE



Délibération n° 03-03 du 5 décembre 2024

DÉMARCHE CULTURE ET INCLUSION - PROJETS REMIX - RÉSIDENCES ET PARCOURS - CULTURES DU CŒUR - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 - CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention annuelle 2024 avec l'association Chroma approuvée par sa délibération n°03-01 du 25 janvier 2024,

Vu la convention triennale 2022-2024 avec l'association Citoyenneté jeunesse en Seine-Saint-Denis approuvée par sa délibération n°08-02 du 27 janvier 2022,

Vu la convention triennale 2022-2024 avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse de Seine-Saint-Denis approuvée par sa délibération n°03-01 du 24 mars 2022,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre des parcours, les subventions de fonctionnement suivantes :
 - 15 000 € à l'association L'art en partage,
 - 13 000 € à l'association Citoyenneté jeunesse Seine-Saint-Denis,
 - 12 000 € à l'association PM;
- ALLOUE au titre des projets Remix, les subventions de fonctionnement suivantes :
 - 23 000 € à l'association L'Épopée,
 - 23 000 € à l'association Making Waves,
 - 23 000 € à l'association Chroma ;
- ALLOUE au titre des résidences artistiques, les subventions de fonctionnement suivantes :



Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241205-2024_12_05_010-DE

- 20 000 € à l'association À ciel ouvert,
- 20 000 € à l'association Centre de promotion du livre de jeunesse de Seine-Saint-Denis ;
- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 46 000 euros à l'association Cultures du Cœur en Seine-Saint-Denis au titre de 2024 ;
- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les structures suivantes :
 - association L'art en partage,
 - association Citoyenneté jeunesse Seine-Saint-Denis,
 - association PM,
 - association L'Épopée,
 - association Making Waves,
 - association Chroma,
 - association À ciel ouvert,
 - association Centre de promotion du livre de jeunesse de Seine-Saint-Denis,
 - association Cultures du Cœur en Seine-Saint-Denis ;
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le